|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

**31ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen périodique universel**

**Examen de la situation des droits de l’homme au Congo**

**Genève, 14 novembre 2018**

**Monsieur le Président,**

Le Togo souhaite la cordiale bienvenue à la délégation du Congo et la remercie pour la présentation détaillée de son rapport national.

Nous félicitons la République du Congo pour les progrès importants qu’il a réalisé, depuis son dernier EPU, dans la réforme de son système national de protection des droits de l’homme. Ces avancées ont été consacrées en octobre 2015 par l’adoption d’une nouvelle Constitution qui intègre de nombreuses dispositions d’instruments internationaux auxquels le Congo est partie, consolidant davantage les droits de l’homme dans le pays. Nous félicitons le Congo, en particulier, pour l’abolition de la peine de mort consacrée par l’article 8 alinéa 4 de la nouvelle Constitution.

Par ailleurs, le Togo salue les politiques adoptées par le Gouvernement du Congo en vue de faciliter l’accès des populations aux soins de santé et accroître l’accès équitable à une éducation de qualité.

Le Togo encourage le Congo à poursuivre dans cette dynamique et lui recommande ce qui suit :

1. Augmenter conséquemment les ressources consacrées au secteur de la santé et de l’éducation ;
2. Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Nous souhaitons un bon processus EPU au Congo.

Je vous remercie, Monsieur le Président.